

# POLITIQUE ALIMENTAIRE DE LA VILLE DE LAVAL

## CONTRIBUER À UNE SAINNE ALIMENTATION POUR TOUTES ET TOUS

La ville de Laval est soucieuse du bien-être et de la qualité de vie de ses citoyens. Elle s'engage à mettre en place des environnements favorables à une saine alimentation pour toutes et tous.

**Cette politique alimentaire s'applique aux champs de compétences municipales et vise l'ensemble des services, infrastructures, événements, commandites et affichages qui impliquent la municipalité.**

## ORIENTATIONS



### 01 Faciliter l'accès physique et économique à une saine alimentation pour la population lavalloise.

- A. Proposer une offre alimentaire saine et abordable dans les infrastructures et édifices municipaux ainsi que lors des événements publics et des fêtes populaires.
- B. Privilégier l'eau pour en faire la boisson de premier choix.

### 02 Favoriser l'accessibilité aux aliments sains par l'aménagement du territoire.

- A. Limiter la restauration rapide dans les secteurs de planification particulière et autour des écoles par l'entremise des règlements municipaux et de la planification du territoire.

### 03 Soutenir un système alimentaire durable.

- A. Assurer un accès équitable et durable à des aliments sains et locaux.



### 04 Promouvoir la saine alimentation pour toutes et tous.

- A. Collaborer à l'élaboration et au déploiement d'un plan de communication en concertation avec les partenaires des différents réseaux.

### 05 Favoriser les principes d'écoresponsabilité dans l'ensemble des activités relatives à l'alimentation.

- A. Promouvoir la consommation d'eau non embouteillée.
- B. Promouvoir un approvisionnement qui favorise l'achat local.
- C. Limiter la production de matières résiduelles auprès des différents acteurs.